

Etat civil :

Anniversaires

Juillet :

92 ans : FRANTZ Marie

88 ans : ULRICH Henri

84 ans : ALLHEILY Madeleine

Août :

91 ans : MATT Jeanne

87 ans : REYMANN Roland

80 ans : BURGHOLZER Robert

80 ans : LEJAY Anne Marie

Décès :

ULRICH François Xavier décédé le 10 juin 2019 à Villé.

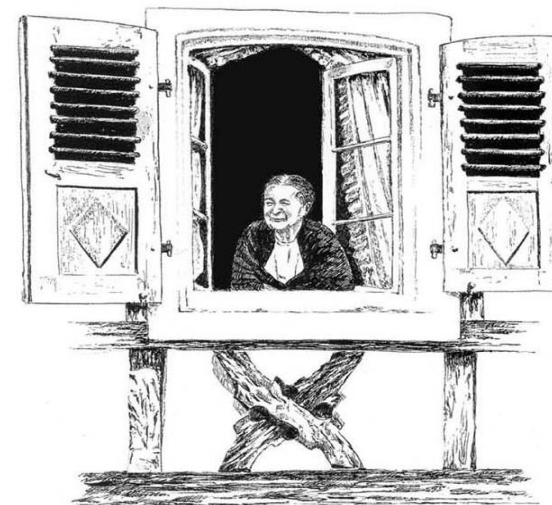
Anniversaire de Mariage :

Juin 2019 : Noces d'or des époux BALISSON Ivan et Claudine

Juillet 2019 : Noces d'or des époux ANTZENBERGER Jacques et Nicole

ALBÉ

Juillet-Aout 2019 N° 145



S'FANSCHTERGIGERLA

Juillet : « Si le coq chante à midi, signe d'un temps de paradis. »

Août : « Août mûrit, septembre vendange. En deux mois, tout s'arrange. »

INFOS COMMUNALES

Aménagement foncier :

Les emprises des derniers chemins sont maintenant toutes ouvertes et les bois prêts à être broyés. L'entreprise Vogel terminera le terrassement définitif de ces chemins à la fin du mois de juillet.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Nous vous rappelons que le projet du futur PLUi est actuellement soumis à enquête publique. Toute personne souhaitant faire remonter une doléance est priée de se manifester auprès du commissaire-enquêteur, les dates et les lieux où se tiennent les réunions sont affichés en mairie.

Albé en Habit de Lumière le 16, 17 et 18 août:

Règlementation en vigueur lors de cette manifestation :

Le stationnement sera interdit le long de la rue de L'Erlenbach à hauteur du N°38 jusqu'au N° 70, place du Tilleul ainsi que le long de la rue de la Chapelle, rue et place de la Fontaine aux jours et aux heures de la manifestation. Il sera interdit de circuler en voiture, moto, cyclomoteur de 22h à 2h dans ces mêmes rues les soirs de la manifestation. Seuls les résidents de Belambra et les véhicules de secours seront autorisés à circuler. Les riverains des rues de L'Erlenbach entre le N°38 et 70, Steinacker, Chapelle, Baechling et de la Fontaine vont donc devoir prendre leurs dispositions. Merci de votre compréhension.

En raison de l'installation d'un chapiteau, la rue de l'Eglise sera barrée à hauteur de la place du tilleul du mercredi 14 août 19h00 au lundi 19 août 21h00.

Fermeture de la mairie :

Il n'y aura pas d'ouverture au public le vendredi 19 juillet 2019 de 16h à 18h.

En cas d'urgence s'adresser au Maire ou aux adjoints.

Préservation de la nature :

Nous vous rappelons qu'en période d'étiage, le moindre produit chimique versé dans nos rivières provoque des dégâts considérables sur la faune et la flore déjà en souffrance en cette période de l'année. La déchetterie récupère gratuitement tous les produits dont vous souhaitez vous débarrasser. Les eaux usées (lavage de voiture, vidange piscine ...) doivent être dirigées vers le réseau d'assainissement et non vers les caniveaux qui se déversent directement dans la rivière. Nous comptons sur vous pour ne pas dégrader notre milieu de vie.

Trame verte et bleue :

Dans le cadre de la trame verte et bleue, la plantation d'arbres fruitiers à haute tige est subventionnée à hauteur de 80%. La liste des arbres proposés est

relativement étoffée et sera disponible début août en mairie. Les bons de commande devront être retournés en mairie pour fin août. Nous vous rappelons que ces arbres devront impérativement être plantés sur le banc communal d'Albé. Ils vous seront livrés au courant de l'hiver.

Collecte des biodéchets :

En août 2019, vous serez invités à vous engager pour un nouveau geste de tri. En effet de nouvelles bornes pour déposer ces biodéchets vont être posées dans notre commune. Chaque habitant est invité à trier les épluchures et autres restes de repas pour ensuite les déposer dans la borne de collecte la plus proche. Une borne se trouvera à l'entrée du village près des collecteurs à verre, une autre au croisement de la rue d'Albéville et l'entrée du lotissement. Vous pourrez récupérer un kit biodéchets composé d'un « bio-seau » et de sacs krafts à la déchetterie de Villé du 1^{er} au 31 août, ou bien le retirer à la mairie en vous munissant de votre carte optimo dès le 2 septembre.

Composter ses déchets chez soi est également une très bonne solution.

Brûlage des déchets et des broussailles (arrêté préfectoral) :

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler des déchets.

En période de sécheresse le risque d'incendie est d'autant plus important.

Veuillez respecter ces consignes.

Divagation des chiens :

Il est rappelé aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse, ceci pour la tranquillité et la sécurité de tous. Ceux qui promènent leurs fidèles compagnons en laisse souhaiteraient pouvoir faire le tour du village sereinement, sans risque de croiser des canines « dé-chainées ».

Info EDF :

EDF nous informe qu'en 2019 toutes les agences EDF vont fermer leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

L'adresse internet d'EDF : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

DIVERS

Maison du Val de Villé :

Plusieurs artistes locaux exposent actuellement leurs œuvres au petit musée. Cette exposition est ouverte au public du jeudi au dimanche et les jours fériés du 21 juin au 01 septembre de 14h à 18h.